

*Date de dépôt : 3 mars 2021*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Sylvain Thévoz : Interdiction de la mendicité à Genève : moratoire ou abrogation ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 29 janvier 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Dans un arrêt rendu public mardi 19 janvier (Arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme du 18 janvier 2021 dans la cause Violeta-Sibianca Lacatus c. Suisse (3<sup>e</sup> section)), la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a condamné la Suisse à l'unanimité pour avoir infligé une lourde amende à une mendicante rom qui avait été emprisonnée à Champ Dollon, car incapable de payer les amendes que lui avait infligées la justice genevoise. La législation genevoise stigmatisante et attentatoire à la dignité humaine est pointée du doigt.*

*Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions :*

- Combien d'amendes ont été délivrées en 2020 pour mendicité à Genève ?*
- Combien de personnes se sont vu délivrer des amendes ?*
- Combien de personnes se sont retrouvées en prison pour des amendes pour mendicité ?*
- La police continue-t-elle d'amender des personnes qui mendient à Genève suite à l'arrêt de la CEDH ?*
- Si oui, quels sont les risques envisagés par le Conseil d'Etat pour Genève en regard de l'arrêt de la CEDH et du respect du droit supérieur qui s'applique ?*

- ***Comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il l'arrêt de la CEDH ? Prévoit-il un moratoire ou une abrogation de la loi genevoise interdisant la mendicité ?***

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les réponses du Conseil d'Etat aux différentes interrogations que contient la présente question écrite urgente sont les suivantes :

- ***Combien d'amendes ont été délivrées en 2020 pour mendicité à Genève ?***

En 2020, 3 770 infractions en lien avec la mendicité ont été constatées par différents services. Les détails sont reproduits ci-dessous :

Services	Nombre
Police cantonale	2 474
Police municipale Ville de Genève	977
Polices municipales autres communes	319
Total	3 770

- ***Combien de personnes se sont vu délivrer des amendes ?***

Les 3 770 infractions constatées en 2020 concernent 454 contrevenants.

- ***Combien de personnes se sont retrouvées en prison pour des amendes pour mendicité ?***

Entre 2018 et 2021, 20 personnes ont fait l'objet d'une peine de prison pour des amendes en lien avec la mendicité.

Parmi celles-ci, 1 personne a fait l'objet d'une peine de prison uniquement pour des amendes pour mendicité, étant précisé qu'elle exécutait en même temps une peine de prison pour d'autres infractions, et 19 personnes ont fait l'objet d'une peine de prison pour des amendes pour mendicité, couplées dans la même condamnation avec d'autres infractions.

- ***La police continue-t-elle d'amender des personnes qui mentent à Genève suite à l'arrêt de la CEDH ?***

Non.

- *Si oui, quels sont les risques envisagés par le Conseil d'Etat pour Genève en regard de l'arrêt de la CEDH et du respect du droit supérieur qui s'applique ?*

Question sans objet.

- *Comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il l'arrêt de la CEDH ? Prévoit-il un moratoire ou une abrogation de la loi genevoise interdisant la mendicité ?*

Le Conseil d'Etat, qui n'entend pas porter d'appréciation sur un arrêt de la Cour européenne des droits de l'Homme, a pris acte de la décision du pouvoir judiciaire de suspendre l'application de l'article 11A de la loi pénale genevoise, du 17 novembre 2006 (LPG; rs/GE E 4 05). Quant à l'aspect législatif, le Conseil d'Etat, par le truchement du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé, mène actuellement des réflexions afin de proposer au Grand Conseil une modification de cette disposition, prenant ainsi en considération l'arrêt précité.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

La présidente :  
Anne EMERY-TORRACINTA